



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Luc Bénizeau

Secrétaire départemental

A

Madame l'Inspectrice d'Académie

DASEN du Val-de-Marne

Objet : publication des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude

Créteil, le 25 mai 2022

Madame la Directrice Académique,

Dans le cadre de la campagne 2022 de promotion au grade Hors-Classe des professeurs des écoles, la liste des promus a été publiée sur I-PROF et n'est accessible qu'aux promouvables. Cette liste précise les noms, prénoms et affectations des collègues admis à la Hors-Classe, mais n'apporte aucune information sur leurs barèmes. La circulaire départementale, parue ce jour sur le site de la DSDEN 94, fait état quant à elle de 363 promus pour 1959 promouvables. Aucun tableau d'avancement comprenant l'ensemble des promouvables n'a été publié.

Pourtant, les lignes directrices de gestion relatives aux promotions, conformément au BO du 5 novembre 2020, précisent : « *Les notes de service ministérielles annuelles, publiées au BOEN, précisent les calendriers des différentes campagnes d'avancement de grade et de corps, notamment les périodes prévisionnelles de publication des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude et, le cas échéant, les dossiers à constituer. Il en est de même des notes de service académiques et départementales annuelles qui font l'objet d'une publication par les services déconcentrés.* »

(...) « Les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions de droit commun. »

Les mêmes alinéas figurent dans les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Créteil.

Or, comme aucun tableau d'avancement n'a été porté à connaissance des PE du département, les enseignants non promus ne peuvent donc prendre connaissance ni de leur barème, ni de leur rang dans ledit tableau.

Afin que les collègues qui souhaiteraient former un recours puissent le faire, conformément à la réglementation, nous vous demandons donc la publication, dans les plus brefs délais, des tableaux d'avancement relatifs aux changements de grade des PE.

De même, nous vous demandons la publication de la liste d'aptitude 2022 relative à LADIRE pour permettre que les collègues dont la demande d'inscription sur la liste a été refusée, puissent formuler un recours, le cas échéant.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Madame la Directrice Académique, l'assurance de toute ma considération.

Luc Bénizeau
Secrétaire départemental